



SECTION de la VENDÉE

DECLARATION LIMINAIRE

**COMITE TECHNIQUE LOCAL
du 26/03/2021 (2ème convocation)**



M. Le Président,

Une fois de plus, nous dénonçons les tenants de la pensée néolibérale qui, d'année en année, ont réduit le rôle de l'État en affaiblissant notamment les services publics, et la DGFIP en particulier.

Depuis un an, le pays a tenu bon, mais c'est avant tout grâce à l'engagement exemplaire des « premiers de corvées », travailleurs et travailleuses de tous les secteurs qui ont pu maintenir à flot les activités dites essentielles dans les entreprises, dans les services publics et au sein des hôpitaux.

C'est dans ce contexte que les agents des Finances Publiques ont pris et prennent encore en ce moment toute leur part au soutien de l'économie en poursuivant sans relâche leurs missions avec la plus grande exemplarité.

Si leur engagement a pu être salué par les Ministres, force est de constater qu'au-delà des remerciements, la reconnaissance à leur égard n'est toujours pas au rendez-vous.

Après avoir laissé imaginer une suspension des réformes en cours, la DGFIP n'a pas manqué de relancer son projet NRP, et ce, en pleine résurgence de la crise sanitaire. L'incompréhension face à cette contre-réforme était déjà prégnante, mais son déploiement coûte que coûte, provoque une colère sourde des agents ainsi qu'un profond ressentiment.

Au niveau local, il nous faut également dénoncer ce que nous avons qualifié d'entrave à l'exercice de nos droits, suite à certaines consignes de votre part sur la diffusion de tracts dans les services, consignes appliquées avec zèle par certains chefs de services (heureusement peu nombreux).

Ceux-ci ont véritablement manqué de tact pour nous faire comprendre que nous n'étions plus les bienvenus dans leurs services. Nous ne pouvions pas passer sous silence cette situation inédite, qui nous l'espérons tous, est derrière nous désormais.

Sachez néanmoins que nous continuerons, dans le respect des textes en vigueur, à nous rendre dans tous les services pour rendre compte régulièrement de nos mandats aux personnels.

Nous sommes certes masqués mais en aucun cas muselés ou bâillonnés !

Pour tous ces constats dressés tant à l'échelle nationale que locale, nous nous devons de manifester notre désaccord en boycottant la première convocation de ce comité technique.

A l'occasion de ce CTL, FO DGFIP rappelle le rôle crucial du dialogue social et de celui des CTL et des CHS-CT, instances déterminantes. Nous rejetons la funeste Loi du 6 août 2019 qui a acté leur disparition dans la Fonction Publique, par assimilation au sort que leur ont réservé les ordonnances MACRON dans le secteur privé.

Aujourd'hui, les retours des salariés du privé convergent tous pour dénoncer les conséquences de cette réforme régressive, notamment dans le domaine de la santé au travail et des conditions de travail.

Le télétravail est une illustration flagrante de la déréglementation du cadre de travail que vous proposez.

Au motif de prôner le télétravail et de le déployer, plus aucun cadre sécurisant ne régit les conditions de travail de certains de vos agents.

Chaque Direction, guidée par une comparaison statistique malsaine du nombre de télétravailleurs de la direction voisine, en vient à adopter des pratiques complètement déraisonnées.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, on envoie en télétravail des agents qui n'ont signé aucune convention alors que d'autres l'ont fait.

Pourtant, confirmez-vous que nous avons bien compris la note cadre : le télétravail est accordé sur la base de la conclusion d'une convention tripartite entre la Direction, le chef de service et l'agent ?

Dans le même esprit, certains agents ont un cadre horaire très précis alors que d'autres peuvent organiser librement leur temps de travail quotidien modulant ainsi leurs heures de travail selon leurs envies. Quid de la situation d'un agent qui n'aurait signé aucune convention et qui serait victime d'un accident hors de son domicile à 9h00, à 12h00, à 13h30, à 16h30 ?

Certains des agents télétravailleurs ne se sont même pas vus qualifier le travail à exécuter à domicile (tâches télé-travaillables ou pas?) ni même quantifier le travail attendu.

Pour couronner le tout, alors que cette pratique est proscrite, nous assistons à un emport massif de documents internes vers le domicile des agents et ce quelque-soient les services : la pratique est généralisée, verbalement autorisée par des chefs de services mais surtout pas cadrée par notre direction.

Et la déontologie là-dedans ? On jette un voile pudique dessus au motif que ça arrange tout le monde (surtout notre Directeur Général qui peut aller glisser ses résultats à l'oreille du ministre) et que de toute façon les « stats' » sont bonnes !

Viendrez-vous au secours de l'agent qui aura égaré des documents d'origine interne pour lesquels il est tenu au secret professionnel ?

Arrêtons. Soyons sérieux et comportons-nous en adultes et en professionnels !

La section FO DGFIP Vendée dénonce ces situations insécures et dangereuses pour les agents.

Monsieur le président, il est plus que temps de reconnaître que les journées de télétravail sont des journées de travail comme les autres et de revenir à des pratiques guidées par la raison et la responsabilité.

Les horaires doivent être modulables pour tous les télétravailleurs : le web-pointage est une solution gage de sécurité pour les agents que nous revendiquons !

Quant à l'emport de documents, vous pouvez soit faire confiance aux agents et prendre la responsabilité d'assumer cette situation ou à défaut prendre le risque de voir le nombre de télé-travailleurs diminuer car aujourd'hui nos métiers ne sont pas autant télé-travaillables qu'on laisse le penser avec le carcan qui est imposé.

D'une manière générale, Force ouvrière appelle tous les employeurs, privé et public, à ne pas "mettre la pression sur les salariés" en télétravail et à "respecter les horaires". Alors que le Premier ministre prône le télétravail quatre jours sur cinq, FO estime que les employeurs devraient prendre en charge les frais des salariés et respecter leur droit à la déconnexion.

Pour terminer, ce qui nous frappe à FO DGFIP, c'est que le lien de cause à effet entre suppressions d'emplois, déploiement du NRP et Risques Psycho-Sociaux (RPS) n'échappe à personne, sauf à notre Directeur Général.

Pour FO DGFIP, le resserrement et l'industrialisation à outrance des missions déboucheront indubitablement sur un épuisement et une perte du sens au travail de nos collègues, comme ont pu le vivre et le vivent encore les personnels de feu France Telecom ou de la Poste.

A FO DGFIP, nous ne cesserons de répéter que pour améliorer véritablement les conditions de travail des agents de la DGFIP, il faut s'attaquer directement aux causes réelles de leur dégradation. Cela passe par la reconnaissance du caractère prioritaire des missions de la DGFIP, assortie des créations d'emplois permettant leur bon exercice dans l'intérêt des agents comme du public, sans oublier des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents.

